



## **Comptabilisation, vérification et rapports financiers**

---

### **PRATIQUE RECOMMANDÉE PAR LA GFOA**

#### **COMPTABILISATION DU COÛT COMPLET DES ACTIVITÉS MUNICIPALES DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES (JANVIER 2002)**

##### **Contexte**

Les gouvernements locaux sont souvent responsables de la gestion efficace et efficiente des déchets solides de leurs collectivités. Les gouvernements qui assument cette responsabilité doivent souvent prendre des décisions importantes concernant leurs activités de gestion des déchets, en choisissant notamment une solution de rechange (p. ex. l'enfouissement par opposition au recyclage) parmi les différentes possibilités et en déterminant la faisabilité et la pertinence d'impartir toutes ces activités ou seulement une partie d'entre elles. Les gouvernements ont besoin de renseignements fiables sur le coût total des activités de gestion des déchets solides, afin de prendre des décisions éclairées sur ces sujets et sur des sujets similaires.

##### **Recommandation**

La GFOA formule les recommandations suivantes concernant la comptabilisation du coût complet des activités municipales de gestion des déchets solides :

1. La comptabilisation du coût complet suppose nécessairement l'utilisation de la comptabilité d'exercice complète. Par conséquent, les gouvernements devraient recueillir les renseignements sur l'exercice nécessaires à la comptabilisation du coût complet.
2. Un gouvernement devrait compiler l'information nécessaire pour établir des rapports sur la comptabilisation du coût complet par « activité » (p. ex. collecte, station de transfert, transport, centre de traitement des déchets solides, ventes) et par « traitement » (p. ex. recyclage, compostage, production d'énergie à partir de déchets, mis en dépôt terrestre).
3. Lorsqu'ils comparent les coûts des diverses options de gestion des déchets solides (p. ex. le recyclage par opposition à l'élimination), il est important que les gouvernements établissent une distinction entre les coûts « fixes » ou « irrécupérables » (c.-à-d. les coûts qui ne peuvent pas être évités immédiatement en choisissant une méthode différente de gestion des déchets solides) et les coûts « variables ». De même, les gouvernements doivent tenir compte dans leurs décisions concernant la gestion des déchets solides que les coûts fixes se comportent en bout de ligne comme les coûts variables. Par exemple, les immobilisations fonctionnent généralement comme des coûts fixes, mais elles se comportent de plus en plus comme des coûts variables lorsque le moment est venu de les remplacer).
4. La comptabilisation du coût complet nécessite généralement que certains coûts soient répartis entre les activités ou les divers traitements. L'utilité et la fiabilité des données obtenues par comptabilisation du coût complet dépendent du caractère raisonnable de

cette répartition. Par conséquent, il est essentiel que les méthodes de répartition soient documentées et justifiables (c.-à-d. qu'elles doivent être à la fois systématiques et rationnelles).

5. Bien que le recouvrement des coûts soit crucial pour déterminer les frais associés aux activités de gestion des déchets solides, il ne s'agit pas du seul facteur à considérer. L'établissement des taux et des frais doit également tenir compte des fonds disponibles pour la gestion des déchets solides (p. ex. le service de la dette peut être exigé avant que la durée de vie utile du bien acquis avec l'emprunt soit terminée; dans un tel cas, il est possible que les taux soient établis en fonction des exigences du service de la dette plutôt qu'en fonction de la dépréciation.